



Connect #38

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette actualisation intègre les dispositions du décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, des arrêtés du 30 mars portant approbation des nouveaux CCAG 2021 ainsi que les dernières évolutions législatives, réglementaires et la jurisprudence applicable aux textes encadrant les contrats de la commande publique.

Parmi les nouvelles fiches, il y a notamment :

- MP1.225 - Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet
- MP1.235 - Conditions de recours à une procédure adaptée
- MP1.720 - Déroulement de la procédure de passation des marchés globaux applicable aux acheteurs soumis au livre IV (soumis à la « Loi MOP »)
- MP1.737 - Part d'exécution des marchés globaux réservée aux petites et moyennes entreprises
- MP1.902 - Déclenchement du délai de paiement
- MP2.185 - Part d'exécution du contrat réservée aux PME
- MP6.510 - Dispositions particulières au livre Ier
- MP6.610 - Dispositions particulières au livre Ier
- MP6.710 - Dispositions particulières au livre Ier
- MP6.810 - Dispositions particulières au livre Ier

[JE LE CONSULTE](#)



CONTRATS PUBLICS N°221 EST EN LIGNE

La commande publique face au droit pénal

Un certain nombre de dispositions répressives sanctionnent la méconnaissance du droit des marchés publics et certaines d'entre elles ont fait l'objet de précisions par la jurisprudence. Tel est le cas de la prise illégale d'intérêts ainsi que du délit de favoritisme qui a fêté ses trente ans cette année. La récente loi ASAP qui a apporté certains assouplissements ne va-t-elle pas être à l'origine de risques pénaux supplémentaires pour les acheteurs ? Afin de prévenir les risques pour les différents acteurs, ... la rédaction d'une charte de déontologie peut s'avérer très utile. Pour ce faire, la collectivité doit choisir le bon instrument juridique mais aussi appliquer un certain nombre de règles...

Voici le sommaire de ce dossier :

- [Exclusion des candidats aux marchés publics et infractions pénales](#) - Justine Orier
- [La prise illégale d'intérêts au stade de la passation des marchés publics : un champ de mines au service de la probité](#) - Claudia Romatier et Karole Voisin
- [Prise illégale d'intérêts : actualités](#) - Nicolas Lafay et Emilie Grzelczyk
- [1991-2021 : 30 ans du délit de favoritisme, bilan et perspectives](#) - Simon Daboussy et Auberi Gaudon
- [Délit de favoritisme : évolutions et précision du régime juridique](#) - Evangéla Karamitrou et Jules Stolar
- [Les points clés « commande publique » de la loi ASAP face à un risque pénal à géométrie variable !](#) - Valérie Brault
- [Le travail illégal dans les marchés publics](#) - Vincent Drain et Alice Gorse
- [Atteinte au secret des affaires dans le cadre des marchés publics et droit pénal](#) - Pierre-Alain Mogenier
- [L'Agence Française Anticorruption \(AFA\) : quel bilan en matière de commande publique ?](#) - Catherine Prébissy-Schnall
- [Rédiger une charte de déontologie de l'achat public](#) - Samuel Dyens et Julia Rotivel

JE LE CONSULTE



DROIT DES MARCHÉS PUBLICS A ÉTÉ MIS À JOUR

À l'occasion de cette mise à jour, les auteurs ont actualisé et modifié des dossiers concernant notamment les ententes dans les marchés publics, les recours en indemnisation, le délit de « favoritisme »...

Voici la liste des dossiers mis à jour :

- II.110 Marchés publics et contrats administratifs
- II.220 Notion d'organisme de droit public
- II.230 Notion d'entité adjudicatrice
- II.610 Prestations intégrées : la quasi-régie
- III.143 Ententes dans les marchés publics – Caractéristiques
- III.144 Ententes dans les marchés publics – Typologie
- III.630 Recours en indemnisation de l'entreprise évincée
- III.631 Recours en indemnisation de l'entreprise évincée : le préjudice
- III.656 Délit de « favoritisme » : origine et éléments constitutifs
- III.657 Délit de « favoritisme » : personnes poursuivies et régime

JE LE CONSULTE



CCAG DES MARCHÉS PUBLICS A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette nouvelle mise à jour inclut les arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des nouveaux CCAG.

Ainsi, le dossier **IV.110**, consacré au maître d'œuvre, est actualisé. Il tient compte des dispositions du nouveau CCAG maîtrise d'œuvre, créée à l'occasion de la nouvelle réforme. De plus, les dossiers consacrés aux groupements d'opérateurs (**IV.130**) et la sous-traitance (**IV.140**) intègrent aussi les nouvelles clauses administratives générales.

Voici les dossiers mis à jour :

- 0 - Introduction
- I.100 - Préparation et approbation des CCAG
- IV.100 - Notion de personne publique contractante
- IV.101 - Jurisprudence
- IV.110 - Notion de maître d'œuvre
- IV.111 - Jurisprudence
- IV.120 - Notion de cocontractant de l'administration
- IV.130 - Les groupements momentanés d'opérateurs
- IV.140 - Notion de sous-traitant
- IV.200 - Clauses d'obligations générales stipulées par les CCAG

JE LE CONSULTE



DROIT DES CONCESSIONS A ÉTÉ MIS À JOUR

Elle actualise notamment les dossiers portant sur l'objet du contrat de concession (**III.200**), sur la prise d'effet et la durée (**III.210**) et les biens (**III.400**). Vous trouverez aussi les dossiers relatifs à la fiscalité des concessions réunis et traités dans une sous-partie III.7 : les enjeux fiscaux des différents contrats de concession (**III.700**), la fiscalité afférente aux travaux d'investissements (**III.710**) et l'impôt sur les sociétés du concessionnaire (**III.720**).

Voici les dossiers mis à jour :

- I.300 - Autorités concédantes
- I.310 - Concessionnaires
- II.100 - Différents modes de gestion
- II.110 - Recours à une concession
- III.200 - Objet du contrat
- III.210 - Prise d'effet et durée
- III.400 - Biens de la concession
- III.700 - Enjeux fiscaux des différents contrats de concession
- III.710 - Fiscalité afférente aux travaux d'investissement
- III.720 - Impôt sur les sociétés et autres personnes morales concessionnaires
- VII.200 - Contentieux des mesures de l'exécution
- VII.210 - Contentieux relatifs à la fin de la concession
- VII.220 - Référé

JE LE CONSULTE

LES DOSSIERS
Commande
Publique

LE N°36 DES DOSSIERS COMMANDE PUBLIQUE EST EN LIGNE

À compter de ce numéro de juin, *Complément Commande publique* évolue et devient *Les Dossiers Commande publique*. Ceux d'entre vous qui reçoivent la version papier auront noté que ce changement de nom s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle en couverture.

► Pourquoi un nouveau titre ?

Le nouveau titre *Les Dossiers Commande publique* est plus explicite et correspond davantage au contenu de votre revue.

► Ce qui change pour vous ?

Le contenu que vous appréciez tant demeure inchangé. Sur *Moniteur Juris*, vous retrouvez toutes les anciennes parutions de *Complément Commande publique* sous cette nouvelle appellation dans la rubrique Analyses et décriptages > Revues > Les Dossiers Commande publique.

► Que contient le numéro de juin ?

Ce numéro analyse en détail les variantes dans les marchés publics pour en éclairer les contours, faciliter leurs utilisations dans les documents de la consultation et déterminer une méthode d'analyse des variantes au stade de la sélection des offres.

Par ailleurs, une chronique accompagne ce dossier et porte sur la notion de condition suspensive dans les contrats de la commande publique.

Vous y trouverez notamment les articles suivants :

Dossier : Les variantes dans les marchés publics

- Éditorial : [Le Complément fait sa mue !](#)
- [Subtilités sur les variantes en commande publique](#) - Jérôme Michon
- [Opportunité des variantes dans la définition des besoins](#) - Fabrice Strady
- [Utilisation et paramétrage des variantes dans le montage des documents de la consultation](#) - Fabrice Strady
- [Analyser des offres en variantes](#) - Fabrice Strady

Chronique : La notion de condition suspensive

- [Recours à la condition suspensive dans les contrats de la commande publique](#) - Steeve Batot

JE LE CONSULTE



DROIT DE L'AMÉNAGEMENT A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette mise à jour prend notamment en compte le décret n° 2021-639 du 21 mai 2021 modifiant diverses dispositions du Code de l'urbanisme relatives au schéma de cohérence territoriale. Par ailleurs, pour plus de lisibilité, le dossier relatif à l'archéologie a été divisé en six fascicules distincts.

Voici les dossiers mis à jour :

- I.300 Directives territoriales d'aménagement (DTA) et directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD)
- II.700 SCoT - Incitations et périmètre
- II.720 SCoT - Contenu
- II.730 SCoT - Élaboration et suivi
- III.900 Expropriation - Généralités - Champ d'application - Utilité publique
- III.990 Expropriation - Emprise totale
- IV.900 Taxe d'aménagement
- IV.950 Versement pour sous densité
- VII.700 Enquête publique
- VII.870 Évaluation environnementale des plans et programmes
- VII.1200 Parcs nationaux et parcs naturels marins
- VIII.100 Archéologie - Généralités - Dispositions pénales et contentieux
- VIII.110 Archéologie - Rôle de l'État et des collectivités territoriales
- VIII.120 Archéologie - Financement
- VIII.130 Archéologie - Mise en œuvre des opérations
- VIII.140 Archéologie - Régime de propriété
- VIII.150 Archéologie - Cas des biens culturels maritimes

JE LE CONSULTE

LES DOSSIERS
Collectivités
Territoriales

LE N°59 DES DOSSIERS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EST EN LIGNE

À compter de la parution de juin qui vient d'être mise en ligne, *Complément territorial* change de nom et devient **Les Dossiers Collectivités territoriales**.

Ceux d'entre vous qui reçoivent la version papier auront noté que ce changement de nom s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle en couverture.

► Pourquoi un nouveau titre ?

Le nouveau titre *Les Dossiers Collectivités territoriales* est plus explicite et correspond davantage au contenu de votre revue.

► Ce qui change pour vous ?

La revue sera désormais articulée en deux parties : les veilles juridiques habituelles, suivies d'un dossier thématique sur un thème d'actualité qui sera renouvelé à chaque numéro. Sur *Moniteur Juris*, vous retrouvez toutes les anciennes parutions de *Complément territorial* sous cette nouvelle appellation dans la rubrique Analyses et décryptages > Revues > Les Dossiers Collectivités territoriales.

► Que contient le numéro d'avril ?

Ce numéro comporte, à la suite des veilles habituelles dans les différentes rubriques, un dossier relatif à l'extension des polices spéciales.

Vous y trouverez notamment les articles suivants :

- Le développement des polices spéciales : l'exemple de l'environnement.
- Des polices spéciales étendues : une subsidiarité des pouvoirs de police générale du maire ?
- Quel pouvoir de police spéciale du président de l'EPCI ?
- Police des mineurs étrangers isolés.

JE LE CONSULTE



VISIONNEZ LES REPLAYS RENDEZ-VOUS EXPERTS SUR LES CCAG

- CCAG FCS : à quoi s'attendre ?
- CCAG TIC : à quoi s'attendre ?
- CCAG Maîtrise d'œuvre : à quoi s'attendre ?
- Nouveau CCAG-Travaux : quelles avancées ?



Mon compte

Parrainage



Assistance

Calendrier 2021

Ce message est adressé à car vous êtes abonné à Moniteur Juris.
Nous faisons partie du groupe Infopro Digital leader de l'information des professionnels :
Groupe Moniteur RCS Nanterre B 403 080 823.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression à partir de cette page web :
[Charte des Données Personnelles](#) ou en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com.
Pour stopper la réception de nos messages, [suivez ce lien](#).
© 2021